



RÉUNION DU CONSEIL

14 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix neuf, le quatorze octobre, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 octobre 2019 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h18 sous la présidence de Yvon ROBERT.

Monsieur Étienne HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Philippe RICHIER est appelé à remplacer Monsieur Jean-Yves MERLE et Monsieur Belkacem HAMDANI est appelé à remplacer Monsieur Jean-Pierre DUVAL au sein du Conseil métropolitain.

Étaient présents :

Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu) à partir de 19h38, Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h15, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville) à partir de 19h12, M. CHABERT (Rouen) à partir de 19h13, M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h12, M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h12, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) à partir de 18h32, Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h39, Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 19h15, M. DUBOC (Rouen) à partir de 19h10, M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen) jusqu'à 19h25, M. FOUCAUD (Oissel) jusqu'à 20h15, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 19h12, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HAMDANI (Sotteville-lès-Rouen), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h15, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO

(Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h38, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) jusqu'à 20h15, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) à partir de 18h23, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) jusqu'à 19h45, Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h45, M. PRIMONT (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille) jusqu'à 19h32, M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie) jusqu'à 20h18.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) par Mme PIGNAT jusqu'à 19h45, Mme BALLUET (Rouen) par Mme HECTOR, M. BARRE (Oissel) jusqu'à 20h15, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BERCES (Bois-Guillaume) par Mme GUGUIN, Mme BERENGER (Grand-Quevilly) par Mme LALLIER, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY jusqu'à 19h38, Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme CANU à partir de 19h12 et jusqu'à 19h38, M. BURES (Rouen) par M. PRIMONT, M. CHARTIER (Rouen) par M. DELESTRE, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) par M. GRELAUD, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BASSELET, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. GAMBIER, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. GUILLIOT, Mme EL KHILI (Rouen) par M. MOREAU à partir de 19h25, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par Mme GROULT, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) jusqu'à 19h12, M. JAOUEN (La Londe) par M. BARON, Mme KLEIN (Rouen) par M. RICHIER, M. LABBE (Rouen) par Mme F. BUREL, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par Mme LE COMPTE, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen) par M. SIMON, M. MASSION (Grand-Quevilly) par M. ROBERT, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, M. OBIN (Petit-Quevilly) par M. CALLAIS, M. PENNELLE (Rouen) par M. GOURY, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. BREUGNOT, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly) par M. RANDON, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme AUPIERRE, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par M. LAMIRAY, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BUREL M. (Cléon), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CORMAND (Canteleu), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), M. HIS (Saint-Paër), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val),

Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen),

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 27 mai 2019** (Délibération n° C2019_0414 - Réf. 4519)

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019 est adopté.

Adoptée.

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 27 juin 2019** (Délibération n° C2019_0415 - Réf. 4582)

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté.

Adoptée.

*** Organisation générale - Organismes extérieurs - Remplacements d'élus au sein d'organismes extérieurs** (Délibération n° C2019_0416 - Réf. 4678)

Des représentants de la Métropole Rouen Normandie ont été élus en remplacement de Monsieur Frédéric SANCHEZ dans les organismes extérieurs suivants :

Madame Charlotte GOUJON a été élue en qualité de représentante à l'Assemblée Générale Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant à l'Assemblée Générale de l'Association Villes et Ports.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant au Conseil d'administration de l'EPCC Cirque Théâtre d'Elbeuf.

Madame Christine ARGELES a été élue en qualité de représentante au Conseil d'administration de l'EPCC Opéra Rouen Normandie.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant au Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant au sein de l'assemblée générale de l'Établissement d'Enseignement Supérieur et Consulaire Neoma Business School.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant au Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'énergie calorifique.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant au Conseil d'administration de la Régie des Équipements Culturels.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant de la Métropole au Conseil d'administration de l'association Rouen Normandie Tourisme.

Monsieur Djoude MERABET a été élu en qualité de représentant au Conseil d'administration de la Société publique locale Rouen Normandie Stationnement.

Monsieur Alain OVIDE et Monsieur Jean-Loup GERVAISE ont été élus respectivement représentant titulaire et représentant suppléant au Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement du numérique.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de membre au sein de l'observatoire de l'eau.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de membre pour siéger à la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées Département/ Métropole.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de un membre du jury du parc naturel urbain des Brûlins.

Monsieur Yvon ROBERT a été élu en qualité de représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte Rouen Immobilier.

Monsieur Yvon ROBERT et Madame Françoise GUILLOTIN ont respectivement été élus représentant titulaire et représentant suppléant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Seine-Maritime.

Madame Charlotte GOUJON a été élue en qualité de représentante au Comité de sélection de la gestion de l'accueil Parc Urbain du Champ des Bruyères.

Des représentants de la Métropole Rouen Normandie ont été élus en remplacement de Monsieur David CORMAND, dans les organismes suivants :

Monsieur Stéphane MARTOT a été élu en qualité de :

- représentant titulaire au Conseil d'administration de la Régie des Équipements Musiques Actuelles de l'agglomération de Rouen,

- représentant titulaire au Conseil d'exploitation de la Régie Rouen Normandie Création.

- représentant à l'Assemblée Générale de l'association Rouen Normandy Invest.

Les représentants de la Métropole ont été autorisés à présenter leur candidature et à accepter toutes fonctions et mandats spéciaux au sein de ces différents organismes.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Zénith - Société SESAR - Rapport annuel 2018 du délégataire (Délibération n° C2019_0417 - Réf. 4460)**

Le Conseil a pris acte du rapport annuel 2018 de la société SESAR, délégataire du Zénith.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Zénith - Seine-Zénith - Rapport annuel 2018 du délégataire (Délibération n° C2019_0418 - Réf. 4461)**

Le Conseil a pris acte du rapport annuel 2018 de la société Seine-Zénith, délégataire du Zénith.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Patinoire olympique de l'Île Lacroix à Rouen - Avenant n° 1 à la convention de gestion avec la ville de Rouen du 3 mai 2019 : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0419 - Réf. 4606)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention de gestion de la patinoire signée avec la Ville de Rouen le 3 mai 2019 ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Subvention d'investissement au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine - Régie d'exploitation de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine - Avenant n° 1 : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0420 - Réf. 4516)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention signée le 4 juillet 2019 ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer cet avenant.

Le montant prévisionnel estimatif du forfait de rémunération est de 500 000 € HT, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 4 805 608 € HT, soit un montant total de 5 305 608 € HT.

La participation financière de la Métropole Rouen Normandie est estimée à 2 502 461,75 €,

Adoptée (Contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - CHU Rouen Normandie - Convention-cadre à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0421 - Réf. 4597)**

Le Conseil métropolitain a décidé d'engager un nouveau partenariat triennal avec le CHU Rouen Normandie d'une enveloppe de 1,5 M€ sur 3 ans à compter de l'année 2020 sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants.

Les termes de la convention-cadre 2020-2022 à intervenir avec le CHU de Rouen ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Association Logistique Seine Normandie - Adhésion - Désignation d'un(e) représentant(e) au Conseil d'Administration** (Délibération n° C2019_0422 - Réf. 4598)

L'adhésion de la Métropole à l'association Logistique Seine Normandie a été autorisée. Le montant de la cotisation est de 7 200 € TTC en 2019.

Monsieur Roland MARUT a été élu en qualité de représentant de la Métropole au Conseil d'administration de l'association Logistique Seine Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Bases de loisirs - Délégation de Service Public de la base de loisirs de Bédanne - Grille tarifaire applicable au 1er janvier 2020 : adoption** (Délibération n° C2019_0424 - Réf. 4555)

La grille tarifaire révisée de la base de loisirs de Bédanne a été adoptée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Second arrêt du projet après avis des communes** (Délibération n° C2019_0425 - Réf. 4419)

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole Rouen Normandie a été transmis le 23 avril 2019 à toutes les communes membres de l'EPCI afin de recueillir leur avis. Elles disposaient d'un délai de deux mois pour exprimer leur avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat à réception du document, faute de quoi leur avis était réputé favorable.

Le projet de Programme Local de l'Habitat de la Métropole Rouen Normandie a été arrêté pour la seconde fois.

Il sera transmis au Préfet pour avis de l'État et présentation au Comité Régional de l'habitat et de l'Hébergement.

Adoptée (Contre : 8 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - SA HLM LogiRep - Fusion absorption par LogiStart - Conseil de surveillance et assemblée générale - Désignation du représentant de la Métropole Rouen Normandie** (Délibération n° C2019_0426 - Réf. 4564)

Madame Charlotte GOUJON a été élue en qualité de représentante de la Métropole au Conseil de surveillance et Assemblée générale de LogiStart.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Darnétal - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (NPNRU) relative au quartier du Parc du Robec : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0427 - Réf. 4441)**

Les termes de la convention pluriannuelle NPNRU pour le quartier du Parc du Robec à Darnétal ont été approuvés.

Il a été décidé de participer financièrement au projet exposé ci-dessous pour un montant prévisionnel de 2,5 millions d'euros :

- la démolition de 20 logements pour permettre l'ouverture du quartier sur la rue Pasteur et le Robec,
- la création d'un centre social,
- l'aménagement d'un jardin traversant conçu pour améliorer les liaisons avec le centre-ville et la visibilité des équipements et notamment les écoles et le nouveau centre social,
- la création d'une voie nouvelle est-ouest au centre du quartier,
- la rénovation du complexe sportif,
- la requalification et la résidentialisation de 708 logements sociaux,
- la vente de 50 logements sociaux,
- la requalification des espaces publics et des voiries.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune d'Oissel - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (NPNRU) relative au quartier Saint Julien : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0428 - Réf. 4444)**

Les termes de la convention pluriannuelle NPNRU pour le quartier Saint Julien à Oissel-sur-Seine ont été approuvés.

Il a été décidé de participer financièrement au projet exposé ci-dessous pour un montant prévisionnel de 3 millions d'euros :

- requalifier et résidentialiser les 172 logements,
- repositionner l'offre commerciale en créant un front bâti commercial le long de l'avenue du Général De Gaulle, en bénéficiant de l'intervention de l'Établissement Public de restructuration et d'aménagement des espaces commerciaux et artisanaux,
- créer un pôle d'équipements (crèche, relais d'assistance maternelle et équipement polyvalent communal),
- reconfigurer les axes de circulation par une accroche sur l'avenue du Général de Gaulle et la création de voiries internes pour desservir les commerces et les logements,
- réaménager l'espace public et créer des liaisons douces pour améliorer la qualité urbaine et paysagère.

Monsieur le Président a été habilité à signer la dite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Non exemption de l'article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (Délibération n° C2019_0429 - Réf. 4522)**

Le Conseil a décidé de maintenir l'application réglementaire des obligations SRU de rattrapage de logements sociaux pour les communes de la Métropole actuellement en déficit et de ne pas proposer au Préfet d'exempter les communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU tel que le Code de la Construction et de l'Habitation en donne la possibilité.

Adoptée (Contre : 13 voix)

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Parkings en ouvrage - Parc centre à Elbeuf-sur-Seine, Parc de la Pucelle, Parc Saint-Marc, Parking de la gare, Parking Palais de Justice / Musée des Beaux-Arts, Parc Opéra / Théâtre des Arts, Parc de l'Hôtel de Ville, Parc Cathédrale / Office du tourisme et Parc du Vieux-Marché à Rouen - Rapports des délégataires 2018 (Délibération n° C2019_0430 - Réf. 4401)**

Le Conseil a pris acte de l'examen des rapports annuels 2018 de :

- INDIGO, délégataire de service public du Parc centre-Ville d'Elbeuf,
- INDIGO, délégataire de service public du Parc de la Pucelle à Rouen,
- INDIGO, délégataire de service public du Parc Saint-Marc à Rouen,
- Q Park Services, délégataire de service public du Parking Palais de Justice / Musée des Beaux-Arts à Rouen,
- EFFIA Concessions, délégataire de service public du Parking de la Gare de Rouen Ville
- la SPL RNS, délégataire de service public du Parc Opéra/ Théâtre des Arts à Rouen,
- la SPL RNS, délégataire de service public du Parc de l'Hôtel de Ville à Rouen,
- la SPL RNS, délégataire de service public du Parc Cathédrale / Office du tourisme à Rouen,
- la SPL RNS, délégataire de service public du Parc du Vieux-Marché à Rouen.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Communes d'Elbeuf et de Rouen - Affectation du reversement des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) : approbation (Délibération n° C2019_0431 - Réf. 4402)**

L'affectation des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) a été approuvée pour les opérations suivantes :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers du réseau de transports en commun (travaux de sécurisation des traversées piétonnes du tramway, modernisation et sécurisation des contrôleurs et modules sonores, renouvellement des appareils de voie et du dispositif d'arrêt automatique du tramway, gros entretien du système de freinage des rames de tramway,...), l'accès aux réseaux (poursuite de la mise en accessibilité du réseau),
- aménagements de voirie facilitant la circulation des bus et favorisant une meilleure régularité (couloirs bus, aménagements de carrefours, mise en place de priorités aux bus...).

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Tarif de stationnement du parking temporaire durant la Foire Saint Romain: approbation - Règlement intérieur du parking: approbation (Délibération n° C2019_0432 - Réf. 4615)**

L'aménagement du parking temporaire durant la Foire Saint-Romain, situé au bout de la presqu'île Waddington, a été approuvé pour un montant d'environ 250 000 € HT.

Le Conseil a décidé d'en confier la gestion à la SPL Rouen Normandie Stationnement pour un montant de 46 578 € HT.

L'application d'un tarif forfaitaire journalier de 3 euros TTC pour accéder au parking de la Foire Saint romain a été approuvé, étant entendu que les forains ne sont pas soumis à ce tarif, la Ville de Rouen leur délivrant une carte d'autorisation spécifique qui leur permettra d'accéder gratuitement à leur parking,

Le règlement intérieur du parking de la foire a été adopté.

Adoptée (Contre : 7 voix).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Contrat de Plan État - Région 2015/2020 - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Travaux du secteur situé entre les ponts Corneille et Mathilde - Modalités de la procédure de l'enquête publique - Convention de pilotage des procédures entre SNCF Réseau et la Métropole Rouen Normandie : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0433 - Réf. 4454)**

Les dispositions de la convention de pilotage des procédures entre SNCF Réseau et la Métropole Rouen Normandie ont été approuvées.

Le lancement d'une enquête publique pour le projet de démolition de la partie de la tranchée couverte située entre les ponts Mathilde et Corneille et la mise en œuvre de la voie alternative mené conjointement avec SNCF Réseau ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec SNCF Réseau, à procéder aux ajustements éventuels du planning prévisionnel et à saisir l'autorité environnementale CGEDD conjointement avec SNCF Réseau.

Monsieur le Président a également été habilité à solliciter le Préfet pour le lancement d'une enquête publique, à solliciter le Président du Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire enquêteur et à signer tous les actes découlant de la procédure de l'enquête publique.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Grand-Quevilly - Réaménagement de l'esplanade Tony Larue - Attribution d'un fonds de concours - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0434 - Réf. 4409)**

Sous réserve de la transmission d'une délibération concordante de la commune, le Conseil a décidé d'attribuer la somme globale de 341 650 € à la commune de Grand-Quevilly, dans le cadre du réaménagement de l'esplanade Tony Larue, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet global de requalification de l'équipement Charles Dullin à rayonnement intercommunal.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Grand-Quevilly ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention financière à intervenir avec la commune de Grand-Quevilly.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Déneigement des voiries structurantes - Convention financière type à intervenir avec les exploitants agricoles : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0435 - Réf. 4467)**

Les termes de la convention-type relative au déneigement des routes (structurantes), transférées à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, par les exploitants agricoles volontaires ont été approuvés.

Le barème de rémunération de la prestation a été fixé selon les modalités fixées en annexe 2 à la convention.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions particulières correspondantes à intervenir respectivement avec les exploitants agricoles qui le souhaiteront, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Travaux de détection des réseaux souterrains (géo-détection), de géo-référencement des réseaux de classe A et de cartographie d'exploitation - Avenant n° 7 au contrat de partenariat pour la gestion centralisée de la sécurité des espaces publics avec la société LUCITEA ROUEN SAS : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0436 - Réf. 4394)**

La Métropole a décidé de confier au Titulaire du contrat de partenariat pour la gestion centralisée de la sécurité des espaces publics les travaux de détection des réseaux souterrains (géo-détection), de géo-référencement des réseaux en classe A, et de report de ces éléments sur l'outil cartographique d'exploitation.

A l'expiration de ce contrat, le Titulaire remettra à la Métropole les Biens de Retour, en bon état d'entretien et de fonctionnement, compte-tenu de leur âge et de leur destination, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exploitation et leur maintenance et l'inventaire contradictoire des Biens mis à jour.

Les équipements concernés par le présent avenant et relevant du contrat de partenariat confié au Titulaire sont l'éclairage public (EP), y compris l'éclairage public hors zones de biens rénovés inclus au périmètre de la maintenance du contrat de partenariat, ceux classés en état de vétusté et ayant fait l'objet d'un dossier de vétusté, et l'éclairage public des parcs et jardins, la signalisation lumineuse tricolore (SLT), les équipements urbains dynamiques : boucles de comptage, panneaux à message variable (PMV), panneaux de jalonnement dynamique (PJD))(EUD), le réseau de communication (fibre optique, antennes radio), la vidéo-protection des carrefours à feux (SLT).

Le montant de ces travaux est estimé à 409 751,04 € HT en valeur avril 2019.

Dès la fin de l'exécution de la présente phase de Gros Entretien de Renouvellement définis dans l'annexe B du présent avenant, le Titulaire devra fournir une copie intégrale et conforme aux règles

de l'art de la cartographie mise à jour et géo-référencée sous format DWG regroupant l'ensemble du périmètre technique et des équipements définis à l'article 2 du présent avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Adhésion à l'association MATERRIO NORMANDIE : autorisation - Désignation d'un représentant (Délibération n° C2019_0437 - Réf. 4556)**

L'adhésion à Materrio Normandie dont le montant d'adhésion est de 2 500 € par an a été autorisée.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention financière d'adhésion qui en découle.

Monsieur Jean-Marie MASSON a été désigné en tant que représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein de cette association.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Adhésion au réseau POLIS : autorisation - Désignation d'un représentant (Délibération n° C2019_0438 - Réf. 4395)**

L'adhésion de la Métropole au réseau POLIS a été autorisée.

Le paiement de la cotisation annuelle sous réserve d'inscription des crédits au budget a été approuvé. Pour l'année 2019, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 9 240 €. Il est toutefois précisé que le paiement de cette cotisation ne sera pas dû par la Métropole en 2019 et débutera en 2020.

Monsieur Marc MASSION a été désigné en tant que représentant de la Métropole auprès du réseau POLIS.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Mobility as a Service (MaaS) - Déploiement d'une application mobile de mobilité - Plan de financement : approbation - Demande de subvention auprès du FEDER : autorisation (Délibération n° C2019_0439 - Réf. 4431)**

Le plan de financement a été approuvé, la participation de la Métropole s'élevant à Métropole 60 447,15 € sur un coût total de 201 490,47 €.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter la subvention correspondante auprès du FEDER.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention,

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - SOMETRAR - Rapport annuel 2018 (Délibération n° C2019_0440 - Réf. 4399)**

Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la société SOMETRAR, délégataire de service public de transports en commun.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Adhésion à l'association Vélo et Territoires : autorisation - Désignation des représentants de la Métropole (Délibération n° C2019_0441 - Réf. 4569)**

L'adhésion de la Métropole à l'association Vélo et Territoires a été autorisée.

Le paiement des cotisations annuelles a été approuvé, sous réserve d'inscription des crédits au budget. Pour l'année 2019, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 2 950 €.

Monsieur Cyrille MOREAU et Monsieur Marc MASSION ont été nommés respectivement représentant titulaire et représentant suppléant de la Métropole auprès de l'association Vélo et Territoires.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Régie de l'eau et Régie de l'assainissement - Conseil d'exploitation : abrogation partielle de la délibération du 27 juin 2019 et désignation d'une personne qualifiée (Délibération n° C2019_0442 - Réf. 4561)**

Afin de rectifier une erreur matérielle, la délibération du 27 juin 2019 est partiellement abrogée, dans le sens où elle désignait Monsieur PETITPERRIN en tant que personne qualifiée au sein du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de la régie de l'assainissement.

Sur proposition du Président, Monsieur Gautier POUAPON a été désigné en tant que personne qualifiée membre du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de la régie de l'assainissement en lieu et place de Monsieur PETITPERRIN.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - GeMAPI - Création d'un syndicat mixte ouvert de préfiguration de gouvernance sur l'Axe Seine Normand dénommé Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande : approbation du projet de statuts et adhésion au syndicat (Délibération n° C2019_0443 - Réf. 4503)**

Le principe de la création d'un Syndicat mixte ouvert, qui regrouperait le Conseil départemental de Seine-Maritime, le Conseil départemental de l'Eure et l'ensemble des 10 EPCI-FP présents sur l'estuaire aval de la Seine, dont la Métropole Rouen Normandie, qui seront membres associés, et qui serait chargé de poser les jalons de la création d'un syndicat mixte de plein exercice compétent en matière de GeMAPI a été approuvé.

Les statuts du futur syndicat mixte de l'Axe Seine et le périmètre proposé ont été approuvés.

L'adhésion au syndicat mixte de gestion de la Seine Normande a été autorisée sous réserve de l'arrêté préfectoral autorisant sa création.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Régies de l'eau et de l'assainissement - Désignation du Directeur** (Délibération n° C2019_0444 - Réf. 4558)

A la suite de la nouvelle organisation des services de la Métropole concernant le petit et le grand cycle de l'eau et sur proposition du Président, le Conseil a décidé de mettre fin aux fonctions de Directeur des régies de Monsieur Arnaud DELAHAYE.

Sur proposition du Président, Monsieur Nicolas VESSIER a été désigné Directeur des régies.

La rémunération mensuelle du Directeur de la Régie Publique de l'eau et de la Régie Publique de l'Assainissement est celle correspondant au grade de recrutement de Monsieur Nicolas VESSIER, Directeur de la Direction eau/assainissement- Régies. Il sera positionner sur un niveau de responsabilité 2A.

Monsieur le Président a été habilité à réaliser toutes les formalités à intervenir.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Communes de Jumièges et Mesnil-sous-Jumièges - Contrat de délégation du service eau potable passé avec Eaux de Normandie - Avenant n° 7 - Anticipation de la fin de DSP : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0445 - Réf. 4584)

Les dispositions de l'avenant n° 7 au contrat de délégation du service eau sur les communes de Jumièges et Mesnil-sous-Jumièges, modifiant l'échéance du contrat de délégation en cohérence avec la reprise en régie et la fixant à la date du 31 décembre 2020, ont été adoptées.

Monsieur le Président a été habilité à signer cet avenant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Andelle - Validation du périmètre et adhésion au Syndicat** (Délibération n° C2019_0446 - Réf. 4381)

Le nouveau périmètre du Syndicat du Bassin versant de l'Andelle a été approuvé.

L'adhésion, sous réserve de l'arrêté préfectoral actant de l'extension du périmètre, au Syndicat mixte du Bassin versant de l'Andelle pour le territoire des communes de Boos, Franqueville-Saint-Pierre, La Neuville-Chant-d'Oisel, Quévreville-la-Poterie, Saint-Aubin-Celloville et Ymare situées sur le périmètre du bassin versant hydrographique de l'Andelle a été autorisée.

Adoptée à la majorité qualifiée des 2/3 des membres du Conseil (à l'unanimité des membres présents et représentés).

*** Services publics aux usagers - Environnement - Gestion des risques - Conventions de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrielle et portuaire de Petit-Couronne autour des établissements Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC) et BUTAGAZ : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° - Réf. 4429)**

La délibération a été retirée de l'ordre du jour.

*** Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Suivi des délégations de service public - Crématorium - Rapport annuel 2018 du délégataire (Délibération n° C2019_0447 - Réf. 4554)**

Le Conseil a pris acte de de l'examen par l'assemblée du rapport annuel 2018 de la société OGF, délégataire du crématorium.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Délégations de service Public concernant les réseaux de chaleur métropolitains - Comptes Rendus Annuels de Concession 2018 de COFELY, CORIANCE et DALKIA (Délibération n° C2019_0448 - Réf. 4562)**

Le Conseil a pris acte des Comptes Rendus Annuels de Concessions 2018 présentés par les délégataires Cofely, Coriance et Dalkia.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Rénovation énergétique des bâtiments de la Métropole - Programmes : approbation (Délibération n° C2019_0449 - Réf. 4404)**

Le programme de rénovations énergétiques des bâtiments de la Métropole s'inscrivant dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial et dans celui du Contrat de Métropole 2014-2021 a été approuvé.

Le coût de l'opération dans les conditions financières suivantes a été approuvé :

	Coût opération indicatif € TTC (avril 2019)
Les Feugrais	4 000 000 €
Couperin	3 300 000 €

Le lancement de deux procédures avec négociation pour la désignation de maîtres d'œuvre a été autorisé.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les aides financières de la Région Normandie et d'autres financeurs éventuels au taux le plus élevé, la Métropole s'engageant à assurer la charge du solde de l'opération.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Passation d'un groupement de commandes entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen pour l'acquisition de fournitures et services contribuant au développement des systèmes d'information - Autorisation** (Délibération n° C2019_0450 - Réf. 4594)

La passation d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Rouen et le lancement de procédures de passation de marchés ou accords-cadres ont été autorisés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et autorisé à poursuivre la procédure en cas d'appel d'offres infructueux, dans le cadre d'une procédure concurrentielle avec négociation ou d'une nouvelle procédure d'appels d'offres.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe pour l'exercice 2014 et de la Métropole Rouen Normandie pour les exercices 2015 à 2017** (Délibération n° C2019_0451 - Réf. 4570)

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie a examiné certains aspects de la gestion de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe pour l'exercice 2014 et de la Métropole Rouen Normandie pour les exercices 2015 à 2017, en application des dispositions des articles L 211-1 à L 211-8, amendées par l'Ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016, modifiant la partie législative du Code des Juridictions Financières.

La Chambre a transmis le 5 août 2019 son rapport d'observations définitives. La Métropole a répondu par courrier du 30 août 2019 à ces observations.

Par lettre en date du 4 septembre 2019, la Chambre Régionale des Comptes a de nouveau transmis son rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de la Métropole.

Les élus ont débattu des éléments de ce rapport et de la réponse qui lui a été apportée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Dotation initiale à la Régie Haut Débit Métropole Rouen Normandie - Conditions de remboursement - Avenant n° 1 à la convention financière : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0452 - Réf. 4568)

Les conditions du remboursement des sommes mises à disposition de la régie ont été fixées comme suit : remboursement en une seule annuité au cours de l'exercice 2019,

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant à la convention financière et de mise à disposition des équipements, infrastructures et moyens.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Vote du Budget Primitif - Exercice 2019 - Zones d'Activités Économiques - Régularisation - Adoption (Délibération n° C2019_0453 - Réf. 4545)**

Le budget annexe des Zones d'Activités Économiques a été voté, chapitre par chapitre, pour l'exercice 2019 de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Garantie d'emprunt - Marché d'Intérêt National (MIN) de Rouen - Opérations d'investissement - Emprunt de 750 000 € : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0454 - Réf. 4540)**

Il a été décidé d'apporter, à hauteur de 50 %, la garantie de la Métropole à la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen, pour le remboursement d'un emprunt de 750 000 €, que la société a négocié auprès du Crédit Coopératif,

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 750 000 €
- Taux : fixe à 1,06 %
- Durée : 14 ans dont 1 an en amortissement différé
- Périodicité : Échéance trimestrielle constante

La Métropole est autorisée, au cas où, pour quelque motif que ce soit, la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer, à hauteur de 50 %, le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif dressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante.

La Métropole s'est engagée, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec le MIN dans le cadre de la garantie d'emprunt et à signer le contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Garantie d'emprunt - Marché d'Intérêt National (MIN) de Rouen - Construction d'un nouveau bâtiment - Emprunt de 750 000 € : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0455 - Réf. 4588)**

La réalisation des investissements la construction d'un bâtiment afin de mettre à disposition des locaux réfrigérés et munis de prises camions pour permettre aux acheteurs présents sur le site de stocker leurs marchandises hors des horaires de fonctionnement du marché a été autorisée. Les recettes prévisionnelles engendrées par la réalisation de ce projet sont estimées à 57 000 € au titre de l'exploitation.

La Société pour la Construction et l'Exploitation du MIN de Rouen est autorisée à contracter un emprunt d'un montant de 750 000 €, d'une durée de 20 ans à taux fixe de 1,35 % à échéances

constantes trimestrielles. En fin de contrat, le capital restant dû par la Métropole serait de 206 855 €. La Métropole indemniserait le concessionnaire à hauteur d'environ 6 500 € comme prévu au paragraphe 2 de l'article 22.1 du contrat.

La réalisation d'un nouveau bâtiment « acheteurs » est autorisée sachant qu'en fin de contrat, le capital restant dû par la Métropole serait de 206 855 €, dans les conditions prévues par les articles 22.1 et 22.2 du contrat de concession sachant qu'en fin de contrat, la valeur nette comptable restant à amortir par la Métropole est estimée à 213 333 €.

La Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen est autorisée à souscrire un emprunt dépassant la durée de la concession, soit le 31 décembre 2034, mais restant inférieur à l'échéance du 31 décembre 2045, sachant qu'en fin de contrat, le capital restant dû par la Métropole serait de 206 855 €.

Il a été décidé d'apporter, à hauteur de 50 %, la garantie de la Métropole à la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen, pour le remboursement d'un emprunt de 750 000 €, que la société a négocié auprès du Crédit Agricole.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 750 000 €
- Taux : fixe à 1,35 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : Échéance trimestrielle constante
- Frais de dossier : 2 500 €,

La Métropole est autorisée, au cas où, pour quelque motif que ce soit, la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer, à hauteur de 50 %, le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole dressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante.

La Métropole s'est engagée, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 50 %.

Il a été décidé de régler auprès de la Société pour la Construction et l'Exploitation du MIN de Rouen une indemnité prévisionnelle d'environ 6 500 €, laquelle s'engage au titre de l'avenant n° 8 du 22 mars 2018 à fournir un état annuel mentionnant la valeur d'acquisition, la date de mise en service, les modalités d'amortissement retenues ainsi que l'ensemble des pièces comptables justificatives,

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec le MIN dans le cadre de la garantie d'emprunt et à signer le contrat de prêt passé entre le Crédit Agricole et la Société pour la Construction et l'Exploitation du MIN de Rouen.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois au sein du tableau des emplois de la Métropole et suppression d'emplois budgétaires - Approbation (Délibération n° C2019_0456 - Réf. 4511)**

La création d'un syndicat des bassins versants Cailly Aubette Robec entraîne le transfert de 11 agents de la Métropole Rouen Normandie. Le tableau des emplois de la Métropole a été ajusté des éléments suivants :

Sur le budget de l'assainissement :

- suppression d'un emploi budgétaire relevant du groupe de classification des cadres supérieurs,
- suppression d'un emploi budgétaire relevant du groupe de classification des techniciens,
- suppression de quatre emplois budgétaires relevant du groupe de classification des ouvriers,
- suppression d'un emploi budgétaire relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Sur le budget de l'eau :

- suppression d'un emploi budgétaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- suppression d'un emploi budgétaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- suppression de deux emplois budgétaires relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

La répartition des emplois telle que présentée ci-dessus a été adoptée.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Promotion intercommunale de la jeunesse - Repérer et mobiliser les jeunes "invisibles" - Conventions à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie, le CAPS, Emergence-s, Interm'aide Emploi et Média Formation : autorisation de signature - Appel à projets : approbation (Délibération n° C2019_0423 - Réf. 4514)**

Une subvention d'un montant de 36 500 € a été accordée à l'Université de Rouen Normandie pour accompagner la Métropole durant les deux années de l'expérimentation de l'appel à projets dédié au repérage et à la mobilisation des publics « invisibles ».

Une subvention de 25 000 € a été accordée à chacune des 4 associations suivantes fortement implantées sur le territoire qui possèdent une expertise dans des domaines clefs pour réussir le projet :

- l'association CAPS pour apporter son expertise en matière d'hébergement, de formation et d'approche des publics jeunes, aux membres du consortium pour la réussite du projet,
- l'association Emergence-s pour apporter son expertise en matière d'accompagnement des personnes très précaires (notamment en termes de santé) et d'hébergement, aux membres du consortium pour la réussite du projet,
- l'association Interm'aide Emploi pour apporter son expertise en matière de mise en activité et d'insertion professionnelle, aux membres du consortium pour la réussite du projet,
- l'association Média Formation pour apporter son expertise en matière de formation aux membres du consortium pour la réussite du projet,

Les termes des conventions financières à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie, le CAPS, Emergence-s, Interm'aide Emploi et Média Formation ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ces conventions.

Les termes du cahier des charges des charges de l'appel à projets destiné à sélectionner les actions de repérage, de mobilisation et de soutien individuels élaborer pour les jeunes « invisibles » ont été approuvés et le lancement de cet appel à projets a été autorisé.

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte rendu des décisions des Bureaux des 27 mai et 27 juin 2019 (Délibération n° C2019_0457 - Réf. 4377)**

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président (Délibération n° C2019_0458 - Réf. 4524)**

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.